

Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire

Bourse aux roulettes

Règlement général

A l'attention des parents d'élèves

1. Prérequis

- 1.1 **Champs d'application** : le présent règlement s'applique à « la Bourse aux roulettes » organisée par la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire du 22 au 26 mai 2023, dans le cadre de la semaine du défi-mobilité école.
- 1.2 La bourse a pour objectif de mettre en relation des vendeurs et acheteurs de vélos, trottinettes, rollers, skates... La ville de Saint-Sébastien-sur-Loire sert uniquement d'intermédiaire et n'a aucune responsabilité légale dans la transaction entre acheteur et vendeur.
- 1.3 La bourse est interne à chaque groupe scolaire, il n'est pas possible de vendre ou d'acheter à des parents d'élèves appartenant à un autre groupe scolaire que celui accueillant son/ ses enfants.
- 1.4 Le vendeur s'engage à préciser avec franchise l'état exact de son bien (Très bon, bon, état satisfaisant, pour pièces).

2. Déroulement

- 2.1 **Dépôt des annonces** : Les vendeurs devront compléter une annonce type qui leur aura été envoyé par mail, à raison d'une annonce pour chaque bien qu'il souhaite mettre à la vente. L'annonce type sera aussi disponible en papier dans chaque groupe scolaire. Une fois l'annonce dûment complétée, les acheteurs devront la remettre au coordinateur référent de son groupe scolaire, sur la période du 2 au 17 mai 2023.
- 2.2 **Mise en relation**: les acheteurs prendront contact avec les vendeurs via les coordonnées affichées sur les annonces. Acheteurs et vendeurs conviendront d'un temps de rencontre en dehors de l'enceinte du groupe scolaire, à une date et un lieu qu'ils auront déterminé conjointement.
- 2.3 **Vente** : la ville de Saint-Sébastien n'est en aucun cas partie prenante, ni lors de la vente, ni a posteriori.